

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 401 - AEROSPRAY fixatif universel

N° de l'article	50401	Date d'émission:	30.05.23
Version	7.2 (18.07.22)	Page	1 / 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial 50 401 - AEROSPRAY fixatif universel
du produit
Numéro d'enregistrement REACH

UFI UFI: M5KG-X4T2-N008-GPDK

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale
Produits pour création de l'art.

Usages déconseillés

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

H. Schmincke & Co. GmbH & Co. KG
Otto-Hahn-Strasse 2
D-40699 Erkrath
Tel +49 (0) 211 - 2509 - 0
Fax +49 (0) 211 - 2509 - 479
info@schmincke.de
www.schmincke.de

Schmincke-laboratoire:
lun-jeu 8.00-16.30, ven 8.00-13.30
tel. +49 (0) 211-2509-474
sdb@schmincke.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Appel d'urgence Berlin
+49 30-30686700
(24/7 counseling en allemand et en anglais)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Eye Irrit. 2; H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Flam. Aerosol 1; H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récepteur sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récepteur sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 401 - AEROSPRAY fixatif universel

N° de l'article	50401	Date d'émission:	30.05.23
Version	7.2 (18.07.22)	Page	2 / 12

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

Texte pour l'étiquetage (CLP)

Contient Dérivé de benzotriazole. Peut produire une réaction allergique. (EUH208)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 401 - AEROSPRAY fixatif universel

N° de l'article	50401	Date d'émission:	30.05.23
Version	7.2 (18.07.22)	Page	3 / 12

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Spécification chimique

Résine de polyvinyle
Alcools
propulseur (dimethyl ether)

Numéro CAS ---
EINECS / ELINCS / NLP ---
Numéro d'identification UE ---
Numéro d'enregistrement REACH ---
Code DG-EA (Hazchem) ---
Numéro CI ---

3.2 Mélanges

Substance 1

ethanol: 25 - 50%
CAS: 64-17-5
REACH: 01-2119457610-43-XXXX

Eye Irrit. 2; H319 / Flam. Liq. 2; H225

Substance 3

4-hydroxy-4-methylpentan-2-one: 2,5 - <5,0%
CAS: 123-42-2
REACH: 01-2119473975-21-XXXX

Eye Irrit. 2; H319 / Flam. Liq. 3; H226 / STOT SE 3;
H335

Substance 5

butanone: < 0,5%
CAS: 78-93-3

-; EUH066 / Eye Irrit. 2; H319 / Flam. Liq. 2; H225 /

Substance 2

n-butyl acetate: 5 - 10%
CAS: 123-86-4

Flam. Liq. 3; H226 / STOT SE 3; H336

Substance 4

EO bis(benztriazolyl)phenylpropionat: < 0,5 %
CAS: 104810-47-1

Aquatic Chronic 2; H411 / Skin Sens. 1; H317

Substance 6

dimethyl ether: 10 - 30%
CAS: 115-10-6
REACH: 01-2119472128-37

Compr. Gas; H280 / Flam. Gas 1; H220

Indications complémentaires

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver les parties contaminées avec de l'eau et du savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Contact avec les yeux

Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 10 - 15 minutes. En cas d'une irritation persistante, consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. En cas de malaises, consulter un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 401 - AEROSPRAY fixatif universel

N° de l'article	50401	Date d'émission:	30.05.23
Version	7.2 (18.07.22)	Page	4 / 12

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

jet d'eau de forte puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser une protection respiratoire adéquate

Indications complémentaires

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

6.2 précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une introduction dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Absorber la substance répandue avec du papier cellulose et la collecter pour les déchets. Assurer une aération suffisante.

Indications complémentaires

6.4 Référence à d'autres sections

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation

Respecter les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques.

Protection contre l'incendie et les explosions

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage

Indications diverses

Protéger du gel et des radiations solaires.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 401 - AEROSPRAY fixatif universel

N° de l'article 50401 Date d'émission: 30.05.23
Version 7.2 (18.07.22) Page 5/ 12

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

64-17-5 ethanol

DEU	WEL	200,000	mL/m ³	-
DEU	WEL	380,000	mg/m ³	2(II); DGF; Y
USA	PEL (US)	1.000,000	ppm	8h (long term)
USA	PEL (US)	1.900,000	mg/m ³	8h (long term)

123-86-4 n-butyl acetate

DEU	WEL	62,000	mL/m ³	-
DEU	WEL	300,000	mg/m ³	2(I); Y; AGS
USA	PEL (US)	150,000	ppm	8h (long term)
USA	PEL (US)	710,000	mg/m ³	8h (long term)

123-42-2 4-hydroxy-4-methylpentan-2-one

DEU	WEL	20,000	mL/m ³	-
DEU	WEL	96,000	mg/dm ³	2(I); DFG; H

78-93-3 butanone

D	WEL	600,000	mg/m ³	-
D	WEL	200,000	mL/m ³	1(I); DFG; EU; H; Y

115-10-6 dimethyl ether

DEU	WEL	1.000,000	mL/m ³	-
DEU	WEL	1.900,000	mg/m ³	8(II); DFG; EU

DNEL index plan

64-17-5 ethanol

DNEL salarié	Long terme - inhalation, effets systémiques	950,00000	mg/m ³
DNEL salarié	Long terme - cutanée, effets systémiques	343,00000	mg/kg
DNEL Consommateur	Long terme - orale, effets systémiques	87,00000	mg/kg
DNEL Consommateur	Long terme - inhalation, effets systémiques	114,00000	mg/m ³
DNEL Consommateur	Long terme - cutanée, effets systémiques	206,00000	mg/kg

DNEL index plan

123-42-2 4-hydroxy-4-methylpentan-2-one

DNEL salarié	Long terme - inhalation, effets systémiques	32,60000	mg/m ³
DNEL salarié	Long terme - cutanée, effets systémiques	467,00000	mg/kg p.c. /jou
DNEL salarié	Aiguë - inhalation, effets locaux	240,00000	mg/m ³
DNEL Consommateur	Long terme - orale, effets systémiques	1,67000	mg/kg p.c. /jou
DNEL Consommateur	Long terme - inhalation, effets systémiques	5,80000	mg/m ³
DNEL Consommateur	Long terme - cutanée, effets systémiques	33,00000	mg/kg p.c. /jou

PNEC index plan

64-17-5 ethanol

PNEC terre	0,63000	mg/kg
------------	---------	-------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 401 - AEROSPRAY fixatif universel

N° de l'article **50401** Date d'émission: **30.05.23**
Version **7.2** (**18.07.22**) Page **6 / 12**

PNEC eaux, eau douce	0,96000	mg/L
PNEC eaux, eau de mer	0,79000	mg/L
PNEC terre, eau douce	3,60000	mg/kg
PNEC terre, eau de mer	2,90000	mg/kg
PNEC station d'épuration (STP)	580,00000	mg/L

PNEC index plan

123-42-2 4-hydroxy-4-methylpentan-2-one

PNEC eaux, eau douce	2,00000	mg/L
PNEC eaux, eau de mer	0,20000	mg/L
PNEC terre, eau douce	7,40000	mg/kg p.c.
PNEC terre, eau de mer	0,74000	mg/kg p.c.
PNEC station d'épuration (STP)	100,00000	mg/L

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Protection des mains

Gants de protection

Matériau approprié: Caoutchouc nitrile

Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection oculaire

Lunettes de protection

Protection corporelle

Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Respecter les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme Aérosol
Couleur incolore
Odeur caractéristique

	min	max		
Point de fusion/point de congélation	---	---		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	---	---		
Inflammabilité		---		
Limites d'explosibilité	3	18,6 Vol%		
Point éclair/plage d'inflammabilité	---	-41 °C		
Température d'ignition	235 °C	235 °C		
PH	---	---	---	---
Viscosité	---	---	---	---
Solubilité		---	---	---
Coefficient de partage: n-octanol/eau		---		
Tension de vapeur		3500 hPa	20 °C	---
Densité et/ou densité relative		0,77 g/ml	20 °C	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 401 - AEROSPRAY fixatif universel

N° de l'article 50401 Date d'émission: 30.05.23
Version 7.2 (18.07.22) Page 7 / 12

Densité de vapeur relative	---	---	---	---
Température d'auto-inflammabilité	---	---	---	---
Indice de réfraction	---	---	---	---
Danger d'explosion	---	---	---	---

9.2 Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

10.2 Stabilité chimique

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

10.4 Conditions à éviter

Protéger du gel et des radiations solaires.

10.5 Matières incompatibles

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, des vapeurs dangereuses peuvent se dégager.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Tests toxicologiques

64-17-5 ethanol

par voie orale	DL50	Rat		10470,00000	mg/kg	-
par inhalation	CL50	Rat		38,00000	mg/L	(4h)
par inhalation	CL50	Souris	>	20,00000	mg/L	(4h)
dermique	DL50	Lapin	>	2000,00000	mg/kg	-

Tests toxicologiques

123-86-4 n-butyl acetate

par voie orale	DL50	Rat		10800,00000	mg/kg	-
par inhalation	CL50	Rat		1,85000	mg/L	4h
dermique	DL50	Lapin	>	17600,00000	mg/kg	-

Tests toxicologiques

123-42-2 4-hydroxy-4-methylpentan-2-one

par voie orale	DL50	Rat	>	3000,00000	mg/kg	-
dermique	DL50	Lapin	>	5000,00000	U/mg	-

Tests toxicologiques

78-93-3 butanone

par voie orale	DL50	Rat		2740,00000	mg/kg	-
dermique	DL50	Lapin		6480,00000	mg/kg	-

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 401 - AEROSPRAY fixatif universel

N° de l'article	50401	Date d'émission:	30.05.23
Version	7.2 (18.07.22)	Page	8 / 12

Toxicité aiguë

Aucune donnée disponible

En cas d'inhalation

Aucune donnée disponible

Ingestion

Aucune donnée disponible

Contact avec la peau

Aucune donnée disponible

Contact avec les yeux

Aucune donnée disponible

Expériences tirées de la pratique

Remarques générales

11.2 Informations sur les autres dangers

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Effets toxiques sur l'environnement

64-17-5 ethanol

CL50	Leuciscus idus		8140,00000	mg/L	48h
EC50	Chlorella vulgaris		275,00000	mg/L	(72h)
EC50	Daphnia magna	>	10000,00000	mg/L	48h

Effets toxiques sur l'environnement

123-86-4 n-butyl acetate

CL50	poissons	>	100,00000	mg/L	(96h)
------	----------	---	-----------	------	-------

Effets toxiques sur l'environnement

123-42-2 4-hydroxy-4-methylpentan-2-one

CL50	poissons	>	100,00000	mg/L	(96h)
EC50	Algues	>	1000,00000	mg/L	(72h)
EC50	Daphnia magna (puce d'eau)	>	1000,00000	mg/L	(48h)

Effets toxiques sur l'environnement

78-93-3 butanone

CL50	poissons		3220,00000	mg/L	(96h)
EC50	Daphnia magna (puce d'eau)		5090,00000	mg/L	(48h)

Toxicité aquatique

Aucune donnée disponible

Classe de risque pour le milieu aquatique

1

Numéro de catalogue

Remarques générales

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 401 - AEROSPRAY fixatif universel

N° de l'article	50401	Date d'émission:	30.05.23
Version	7.2 (18.07.22)	Page	9 / 12

Le produit est partiellement biodégradable.

Besoins en oxygène

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)

Coefficient de partage: n-octanol/eau

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

12.7 Autres effets nocifs

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet

160504 Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

Recommandation

Conditionnement

Code de déchet

Recommandation

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Indications diverses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

1950

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, ADN AÉROSOLS, inflammable

IMDG, IATA AEROSOLS, flammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN 2

IMDG 2.1

IATA 2.1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 401 - AEROSPRAY fixatif universel

N° de l'article	50401	Date d'émission:	30.05.23
Version	7.2 (18.07.22)	Page	10 / 12

14.4 Groupe d'emballage

-

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant - IMDG	No
Marine Pollutant - ADN	---

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Code: ADR/RID	5F
Classe de danger	-
Étiquette de danger ADR	2.1
Quantités limitées	1L
Conditionnement: Instructions	P207 - LP200
Conditionnement: Dispositions particulières	PP87 - RR6 - L2
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé	MP9
Réservoirs mobiles: Instructions	-
Réservoirs mobiles: Dispositions particulières	-
Codification réservoirs	-
Restriction concernant les tunnels	D
Remarques	---
EQ	E0
Dispositions particulières	190 - 327 - 344 - 625

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS	F-D, S-U
Dispositions particulières	63 - 190 - 277 - 327 - 344 - 381 - 959
Quantités limitées	1L
Conditionnement: Instructions	P207 - LP200
Conditionnement: Dispositions particulières	PP87 - L2
IBC: Instructions	-
IBC: Réglementations	-
Instructions réservoirs IMO	-
Instructions réservoirs UN	-
Instructions réservoirs Dispositions particulières	-
Stowage and segregation	category A SW1 - SG69
Properties and observations	---
Remarques	---
EQ	E0

Transport aérien (IATA-DGR)

Hazard	-
Passenger	203 (75 kg)
Passenger LQ	Y203 (30 kg G)
Cargo	203 (150 kg)
ERG	10L
Remarques	---
EQ	E0
Special Provisioning	A145 - A167 - A802

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 401 - AEROSPRAY fixatif universel

N° de l'article	50401	Date d'émission:	30.05.23
Version	7.2 (18.07.22)	Page	11 / 12

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Europe

Teneur en VOC [%] ---
Teneur en VOC [g/L] ---
Autres informations, restrictions et dispositions légales

Allemagne

Classe de stockage ---
Classe de risque pour le milieu aquatique 1
Numéro de catalogue ---
Décret relatif aux défaillances ---
Indications relatives à une limitation de la durée de travail

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Suisse

Teneur en VOC [%]
~ 93,5 %
Autres informations, restrictions et dispositions légales

EUA

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Federal Regulations

State Regulations

Canada

Autres informations, restrictions et dispositions légales

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Mentions de danger (CLP)	H220 Gaz extrêmement inflammable. H222 Aérosol extrêmement inflammable. H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
---------------------------------	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 401 - AEROSPRAY fixatif universel

N° de l'article	50401	Date d'émission:	30.05.23
Version	7.2 (18.07.22)	Page	12/ 12

Informations diverses

Les informations sont fondées sur nos connaissances d'aujourd'hui et elles décrivent les besoins de sécurité de notre produit en utilisation courante et comme décrit. Une valable assurance juridique de propriétés ou aptitudes pour certaines mises en action précisées ne se dérive pas de nos indications c'est pourquoi nous recommandons d'accorder les applications de produit dans les conditions désirées et les vérifier expérimentalement. Pour ces raisons nous ne pouvons ni garantir pour les propriétés de produits ni être responsable pour les dégâts provoqués par l'utilisation de nos produits.

Littérature

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Raison des dernières modifications

Indications diverses
